



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	43
Votants par procuration	6
Absents	32
Total des votes	45

8.8

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 novembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. ROBILOT, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. BESSARD, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme KERAUDRAN

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

MME ROULAND A M. BISSON, M. BARRE A M. MEAUDE, MME CLUZEL A M. MARIE, MME CABOT A M. AUBE, M. MORDANT A M. BOUCHER, M. DOUYERE A M. COUREL

**ÉLUS ABSENTS :** M. GIRARD, M. LEROY, M. DUMESNIL, MME LOUVEL, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, MME BOQUET, MME BINET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme DUVAL

**N°DEL\_0145\_2025 contrat de territoire eau climat et biodiversité de la Seine Normande 2026 - 2030**

Dans le cadre de son 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Créé le 1er janvier 2020, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) est compétent en matière de GEMAPI. Il anime à ce titre deux stratégies : l'une sur la gestion des milieux aquatiques et humides (2023-2028) et l'autre sur la prévention du risque inondation (2025-2032).

L'objectif de ces stratégies est de proposer un cadre pour fédérer les acteurs autour d'orientations communes à l'échelle de la vallée de la Seine Normande afin de mettre en cohérence les programmes d'actions de chacun.

Elles mettent notamment en exergue la nécessité de développer des documents de planification à l'échelle de la Seine Normande comme la mise en place d'un Contrat de Territoire « Eau, Climat et Biodiversité » et d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le présent contrat de territoire sur la Seine Normande est le premier sur ce territoire, il dispose d'une spécificité forte sur les milieux aquatiques et humides attenants à un fleuve comme la Seine.

Ce contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de restauration

des milieux aquatiques et humides, des continuités latérales (hydrauliques et écologiques) et d'adaptation au changement climatique sur le territoire du bassin versant de la Seine Normande. Ce contrat a été élaboré avec 12 structures situées sur l'axe Seine.

Le présent contrat prend effet au 1er janvier 2026 et couvre cette période jusqu'au 31 décembre 2030 soit une période de 5 ans.

Pour la CCPAVR, ce contrat va permettre de lancer une étude hydraulique des niveaux d'eau du site de l'Espace Naturel Sensible "Les étangs de Pont Audemer" et de la reconnexion avec la Risle maritime à partir de 2027 jusqu'en 2030. Un budget prévisionnel a été estimé à 26 000 euros par an soit 104 000 euros sur 4 ans avec un soutien financier de l'AESN.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** que l'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public à caractère administratif de l'État, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement.

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de ce contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques, et l'atteinte du bon état des masses d'eaux, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité,

**CONSIDÉRANT** que la CCPAVR est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible des étangs de Pont Audemer et qu'à ce titre est inscrit à son plan de gestion une étude sur les niveaux d'eau qui doit être engagée dans les dix ans à venir,

**CONSIDÉRANT** que ce contrat de territoire de la Seine Normande répond à ces objectifs pour mener à bien cette étude par un appui financier de l'AESN,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** les termes de ce contrat
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer ce contrat et tous documents s'y rapportant.

Pont-Audemer, le 17 novembre 2025  
le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

